



Gestion écologique des espaces verts : Sierentz s'engage



La Commune de Sierentz s'est engagée il y a 3 ans, dans une démarche volontaire de suppression des produits chimiques dans l'entretien de ses espaces communaux.

En 2011, elle a signé la charte régionale « Démarche Zéro pesticides » qui comporte trois niveaux de mise en œuvre. Après un diagnostic réalisé par un organisme indépendant, Sierentz a obtenu le niveau 2, symbolisé par Deux Libellules.

Cette distinction signifie une nette diminution (au moins 70%) des quantités de produits chimiques utilisés par la Commune.



Aidés par la FREDON (Fédération Régionale de Défense Contre les Organismes Nuisibles Alsace), le Service Technique et la commission Environnement - Cadre de vie du Conseil Municipal ont élaboré un plan de désherbage et de gestion différenciée des espaces verts, plus respectueux de l'environnement et de la santé.

- ➔ A travers cette brochure spéciale de notre bulletin communal, nous souhaitons faire un « coup de projecteur » sur cette démarche, vous expliquer comment chaque jour les pratiques évoluent grâce à une implication de chacun dans ce projet.
- ➔ Cette brochure nous permet aussi de remercier les habitants qui contribuent à la mise en valeur de notre commune en fleurissant leurs habitations.
- ➔ **Enfin, nous souhaitons aussi vous inviter à nous suivre dans cette démarche, en changeant votre regard sur les herbes spontanées qui peuvent rester, ici et là... elles sont les témoins de sols sains, d'une qualité de l'eau et d'une biodiversité préservées.**



1) Ils entretiennent les espaces verts de notre commune : qui sont-ils ?

L'équipe du service Technique est composée de 8 agents. Ils sont polyvalents.

- ➔ 5 agents, sous la responsabilité de Joseph HAABY, gèrent la partie « voirie-espaces verts ».
- ➔ 3 agents, sous la responsabilité de Laurent SUTTER, gèrent les bâtiments communaux, plus spécifiquement le Complexe sportif et ses terrains ainsi que l'AGORA.

Un grand merci à eux pour leur investissement et leur adhésion à cette démarche.

2) Nos espaces verts : quelques chiffres

Les espaces verts de notre commune regroupent des terrains très variés et ne se limitent pas aux pelouses et massifs de fleurs.

19 000

19 000 mètres linéaires de voirie sont entretenus.

15,12

La surface totale entretenue est de 15,12 hectares comprenant : voiries, cimetière, terrains de sport, pelouses, haies, massifs.

6 500

6 500 m² de massifs (arbustifs, annuels et vivaces) sont entretenus par notre Commune.



massifs arbustifs

3) Pourquoi supprimer les pesticides ?

Les pesticides, ou produits phytosanitaires, sont des substances chimiques utilisées contre les animaux nuisibles, les herbes adventives ou bien les ravageurs de cultures. Parmi eux, on retrouve les désherbants, ou herbicides, les fongicides, les insecticides...

La pollution par les pesticides est le premier facteur de détérioration de la qualité de l'eau. Dans les pratiques d'entretien d'une commune, 40% des quantités d'herbicides utilisés pour désherber les espaces verts et les voiries se retrouvent dans les



cours d'eau. En effet, les pesticides utilisés sur des surfaces imperméables comme la voirie, très sensible au ruissellement, sont entraînés par les pluies vers les cours d'eau, surtout si les espaces traités sont directement connectés à l'eau via des avaloirs, caniveaux, bords de cours d'eau, fossés.

Par ailleurs, nos stations d'épuration ne sont pas en mesure de traiter les molécules de produits phytosanitaires, celles-ci sont donc rejetées dans le milieu naturel.



4 Comment se passer des pesticides petit à petit...



Par de nouvelles façons d'entretenir les espaces verts...

La suppression des produits phytosanitaires a amené l'équipe du Service Technique à changer ses pratiques d'entretien. Cette nouvelle gestion nécessite une nouvelle répartition du temps de travail consacré à l'entretien de la voirie et des espaces verts, auxquels s'ajoutent la taille des haies plusieurs fois par an sur certains secteurs.

Pratiques d'entretien

Hier avec les pesticides Voirie et espaces verts	Et aujourd'hui sans pesticides Voirie et espaces verts
Balayage 2 fois/mois (prestataire de la Com-Com)	Balayage 1 fois/mois (prestataire de la Com-Com)
Balayage manuel 2 fois/an	Désherbage manuel dans les endroits non accessibles par la machine 1 fois/mois
Désherbage de la voirie du centre avec un désherbant total 2 fois/an	Désherbage par traitement à eau chaude 1 fois/mois (endroits ciblés) Désherbage par passage de la brosse mécanique 1-2 fois/mois (certaines rues selon les besoins)
Hier avec les pesticides Terrains de sport	Et aujourd'hui sans pesticides Terrains de sport
Désherbage avec un désherbant total 2 fois/an	Désherbage 3 fois/mois (débroussailleuse, fil, grattoir)
Désherbage des chemins gravillonnés (piétons) avec un désherbant total 1 fois/an	Désherbage mécanique des chemins gravillonnés (rateau) 1 fois/mois Décompactage (herse) en prestation 1 fois/an

Désherbage mécanique



Il a donc été nécessaire, sans augmenter le nombre d'agents communaux, de pallier cette augmentation du temps de travail en imaginant d'autres solutions, en utilisant des techniques alternatives, tout en respectant l'environnement.

En voici quelques -unes :

- Installer du paillage pour économiser les arrosages et réduire le désherbage manuel
- Acquisition de bacs à réserve d'eau
- Pratique d'une gestion différenciée de l'entretien selon les lieux
- Utilisation de débroussailleuses, de souffleurs

Par des investissements de votre commune dans de nouveaux équipements :

- ➡ en 2013, acquisition d'une désherbeuse à eau chaude
- ➡ en 2014, acquisition d'une brosse de désherbage

Ce matériel a été subventionné à 60% par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.



Désherbeuse à eau chaude



Brosse de désherbage

Par un nouveau regard sur les espaces verts : le VÔTRE !

La présence d'herbes spontanées au bord des voiries va parfois de pair avec le changement des pratiques. En effet, l'aspect de « propreté » obtenu avec des produits chimiques est difficilement imitable, les techniques alternatives ayant elles aussi leurs limites.

C'est donc la perception de chacun qui doit évoluer, pour une meilleure acceptation de cette végétation spontanée dans notre environnement.

Accepter la végétation ne veut pas dire que la commune sera laissée à l'abandon, il faut plutôt parler d'entretien modulé. Certaines zones seront plus vertes quand d'autres garderont un niveau d'entretien très horticole. Accepter les herbes spontanées dans la commune, c'est les contrôler pour favoriser la biodiversité.



5) Le plan de gestion différenciée des espaces publics : explications

Ce plan permet de classer les espaces verts et les voiries entretenus par la Commune, selon le critère esthétique des espaces verts, leur fréquentation, les moyens humains et matériels qui peuvent y être affectés. Ce classement permet d'établir des priorités d'entretien.

En effet, il est important de ne pas considérer tous les espaces verts communaux de la même manière. Chaque espace a une fonction définie qui implique un entretien adapté.



3 classes d'entretien ont été définies :

► **Classe 1** : entretien horticole (intensif), elle représente 1,54 ha et est constituée des axes principaux de communication, des entrées de ville, du cimetière, des bâtiments communaux de prestige, des surfaces de jeux des terrains sportifs.

► **Classe 2** : entretien réduit (intermédiaire), elle représente 11,40 ha et est constituée des quartiers résidentiels, des écoles, des aires de jeux, des voiries, des arbres et pieds d'arbres

► **Classe 3** : entretien naturel (extensif), elle représente 2,18 ha et est constituée des espaces enherbés, des surfaces et cheminements gravillonnés, des bords de cours d'eau (Sauruntz)

6) ZOOM SUR...

Des terrains de sport plus écologiques

La Commune de Sierentz s'est engagée dans la réduction de l'utilisation des produits de traitement pour ses terrains de football. Le terrain synthétique ne subit, quant à lui, aucun traitement phytosanitaire.

Les traitements se font en cas de dernier recours contre les maladies (fongicides) ou pour le désherbage sélectif

(par exemple : contre le trèfle si la quantité est trop importante sur les terrains de football).



Les jardins familiaux

La Commune de Sierentz a aménagé 15 parcelles de jardins familiaux. Un composteur est mis à disposition de chaque locataire. Par le biais du règlement des jardins familiaux, une sensibilisation est faite auprès des locataires concernant l'utilisation de produits phytosanitaires : leur usage est interdit pour le désherbage des parcelles. Pour les amendements des sols et le traitement contre les maladies des plantes, les produits utilisés devront être reconnus utilisables pour les cultures « bio ».



7) Et vous, que pouvez-vous faire ?

Les alternatives à l'utilisation de produits chimiques sont variées et peuvent être appliquées par tous les habitants.

Voici quelques exemples concrets :

- balayer le trottoir situé devant votre habitation empêche les semences de germer et plus tard les herbes indésirables de s'installer entre les pavés.
- tondre moins court le gazon ou laisser pousser l'herbe dans les zones peu fréquentées.
- couvrir le sol du potager et des plantations afin de limiter le désherbage et l'arrosage (tonte sèche de pelouse, paille, feuilles mortes, tiges sèches de fleurs, branches broyées, compost bien mûr, etc.)

La réussite de ce défi repose donc aussi sur vous, merci d'avance à tous !

L'abandon progressif des pesticides redonne de la vie au sol et favorise la diversité. En laissant les fleurs et les graminées sauvages s'installer un peu, en ne tondant pas toute la pelouse, en semant des espèces mellifères, en pratiquant le paillage du sol... la vie s'installe très rapidement et la chaîne alimentaire s'agrandit.